



## Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 22 décembre 2017 sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Michel Weber

**Point 1 : Désignation du secrétaire de séance** Le conseiller municipal Maxime Lavigne a assuré la fonction de secrétaire de séance.

**Point 2 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2017** Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2017.

**Point 3 : Région Grand Est – Parking en ouvrage : Avenant n°1 à la convention de financement et de réalisation** Le 9 novembre 2015, le conseil municipal, a autorisé la signature d'une convention relative à la réalisation et au financement d'un parking en ouvrage à proximité de la gare de Molsheim. Importante gare urbaine et de rabattement, avec une fréquentation moyenne de près de 2 700 voyageurs par jour en 2016, la gare de Molsheim est confrontée à une saturation des parkings disponibles. Selon les évaluations faites par la Région les besoins en stationnement supposeraient à terme un accroissement de l'offre de 500 places supplémentaires. La Ville a accepté de cofinancer la réalisation d'un parking en ouvrage d'environ 250 places, opération conduite par la Région Grand Est.

Le coût prévisionnel de ce projet était de 5.000.000 € TTC (2.000.000 € à la charge de la Ville de Molsheim et 3.000.000 € à la charge de la Région Grand-Est).

Lors des différentes rencontres organisées pour mener à bien cette opération, il a été décidé d'amender le projet initial, notamment en incluant la réfection de la structure des parkings existants, et de recadrer le coût du projet suite aux échanges avec l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Le financement de l'opération est assuré par la Région Grand Est et la Ville de Molsheim, de la manière suivante :

- 2.520.085 € HT pour la Ville de Molsheim ;
  - 3.728.119 € TTC pour la Région Grand Est, dont 2.520.085 € HT pour les études et les travaux (auxquels s'ajoutent 1.008.034 € de TVA) et 200.000 € pour l'acquisition du foncier.
- Le Conseil Municipal approuve le projet d'avenant n°1 à la convention de réalisation et de financement relative à la construction d'un parking en ouvrage.

**Point 4 : Budget Principal exercice 2018 : autorisations de programme et de crédits de paiement** Pour l'exercice 2018, les autorisations de programme s'élèvent à 5.053.323 €. Le montant des crédits de paiement inscrit au budget primitif 2018 s'élève à 483.750 € et concerne notamment les opérations suivantes :

Principales opérations	Autorisations de programme	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Crédits de paiement ouverts pour 2018
Passage à niveau PN 20	2.533.238,00 €	1.888.296,00 €	431.650,00 €
Parking gare participation	2.520.085,00 €	400.000,00 €	52.100,00 €
	5.053.323,00 €	TOTAL	483.750,00 €

# Conseil municipal de la Ville de Molsheim

## - Séance du 22 décembre 2017 -

**Point 5 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2018 : Budget Principal** Le Conseil municipal a adopté les budgets primitifs de l'exercice 2018 qui se décomposent comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	12.721.000,00 €	12.721.000,00 €
Investissement	5.509.500,00 €	5.509.500,00 €
<b>Total</b>	<b>18.230.500,00 €</b>	<b>18.230.500,00 €</b>

**Point 6 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2018 : Succession Albert Hutt**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	11.970,00 €	11.970,00 €
Investissement	5.000,00 €	5.000,00 €
<b>Total</b>	<b>16.970,00 €</b>	<b>16.970,00 €</b>

**Point 7 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2018 : Budget Annexe Camping**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	51.600,00 €	51.600,00 €
Investissement	90.000,00 €	90.000,00 €
<b>Total</b>	<b>141.600,00 €</b>	<b>141.600,00 €</b>

**Point 8 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2018 : Budget Annexe Forêt**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	95.800,00 €	95.800,00 €
Investissement	1.450,00 €	1.450,00 €
<b>Total</b>	<b>97.250,00 €</b>	<b>97.250,00 €</b>

**Point 9 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2018 : Budget Annexe Locaux Commerciaux**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	54.000,00 €	54.000,00 €
Investissement	30.000,00 €	30.000,00 €
<b>Total</b>	<b>84.000,00 €</b>	<b>84.000,00 €</b>

**Point 10 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2018 : Budget Annexe Réseaux**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	38.100,00 €	38.100,00 €
Investissement	244.900,00 €	244.900,00 €
<b>Total</b>	<b>283.000,00 €</b>	<b>283.000,00 €</b>

**Point 11 : Approbation du tableau des effectifs – exercice 2017- exercice 2018**

Le Conseil municipal a approuvé le tableau des effectifs. Ce dernier fournit la situation du personnel communal en termes de créations et de transformations des emplois permanents et fixe les effectifs budgétaires pour l'année 2018. La Ville et le CCAS emploient au total 167 agents, soit 128,34 équivalents temps plein.

**Point 12 : Budget Annexe "Lotissement" - dissolution**

Toutes les opérations afférentes (travaux et cessions) liées au budget annexe du lotissement, qui a fonctionné de 2005 à 2017 sont définitivement closes. A cette fin, le comptable a été sollicité pour solder, par écritures d'ordre non budgétaires, l'ensemble des opérations de ce budget annexe. Le budget annexe pourra alors être dissout après passation des écritures d'ordre et donnera lieu à l'édition des derniers comptes administratifs de gestion 2017 correspondants. Le Conseil Municipal décide de la dissolution du budget annexe Lotissement au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

# Conseil municipal de la Ville de Molsheim

## - Séance du 22 décembre 2017 -

**Point 13 : Budget Annexe Réseaux - modification des éléments constitutifs**

La Ville de Molsheim est devenue opérateur de communications électroniques et est propriétaire sur le territoire communal d'un réseau de communications électroniques permettant de mettre à disposition ses installations et de fournir les services associés. A ce titre la Ville de Molsheim intervient en qualité de prestataire, exploite les réseaux de communications électroniques ouverts au public et fournit d'autres services de communications électroniques notamment en mettant à disposition son réseau de fibre optique et autres équipements.

Le budget annexe réseau retrace les écritures comptables et budgétaires tant en dépenses qu'en recettes se rapportant aux opérations suivantes :

- toutes dépenses et recettes se rapportant à la création et à l'exploitation d'infrastructures de réseaux de fibres optiques (fourreaux, fibres...)
- toutes dépenses et recettes liées à l'activité d'opérateur de réseaux de communications électroniques (locations, frais d'accès et de gestion aux réseaux, équipements divers...)

A compter de l'exercice 2017 il y a lieu de réimputer des dépenses et recettes enregistrées au budget principal vers le budget annexe réseaux.

**Point 14 : Forêt communale de Molsheim à Urmatt – exercice forestier 2018 :**

Le Conseil municipal a approuvé l'exercice forestier 2018 de la forêt communale de Molsheim à Urmatt. Les états de prévision de coupes s'élèvent à 1.533 m<sup>3</sup> pour un montant prévisionnel de 86.160,00 € HT.

**\* état prévisionnel des coupes de bois**

Le bilan prévisionnel de la saison à venir permettrait de dégager un solde positif de 30.325,40 € HT en tenant compte des travaux d'exploitation et de patrimoine s'élevant à 55.834,60 € HT.

**\* programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux**

**\* bilan prévisionnel 2018.**

**Point 15 : Subvention d'équilibre au CCAS – dotation de fonctionnement pour l'exercice 2018**

Le Conseil municipal a approuvé le versement d'une dotation prévisionnelle d'équilibre de 415.000 € au profit du Centre Communal d'Action Sociale destinée à couvrir ses différentes actions. Pour mémoire le CCAS gère les services suivants : crèche familiale, résidence Le Moulin, Service Animation Jeunes.

**Point 16 : Subvention au Comité des Fêtes – dotation de fonctionnement pour l'exercice 2018**

Le Comité des fêtes de la Ville de Molsheim assure chaque année la programmation des différentes festivités. A cet égard, il s'est vu attribuer une subvention de 125.000 €, au titre de sa dotation de fonctionnement pour l'exercice 2018.

*Prochaines manifestations :*  
*flambée des sapins, samedi 13 janvier 2018 aux étangs du Zich*  
*cavalcade, samedi 24 février 2018 au départ de l'Hôtel de la Monnaie*

**Point 17 : Subvention à l'Amicale du Personnel pour l'exercice 2018**

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 17.000 € -montant identique à celui de l'année dernière- à l'Amicale du personnel de la Ville de Molsheim au titre des œuvres sociales pour l'exercice 2018.

**Point 18 : Contrat enfance jeunesse de la Communauté des Communes de Molsheim-Mutzig – autorisation de signature d'un avenant.**

Le Conseil Municipal décide de conclure un avenant au contrat enfance-jeunesse de la Communauté de Communes de Molsheim-Mutzig pour l'exercice 2017 dans le cadre de l'accompagnement à l'association Les P'tits Ours.

**Point 19 : Association les P'tits Ours – participation financière de la Ville** L'assemblée municipale décide d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association "Les P'tits Ours" de Molsheim de 0,28 € par heure réalisée d'accueil d'enfants résidant à Molsheim. Elle décide également sur cette base de verser au titre de l'exercice 2018 une subvention de 4.778,62 € à l'association "Les P'tits Ours" calculée par référence à la période du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017 représentant un total d'heures réalisées de 17.066,50 heures : 17.066,50 heures x 0,28 € = 4.778,62 €

**Point 20 : Pays Bruche Mossig Piémont - Signature de la convention de partenariat pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie** La commune a une volonté de s'engager dans une politique globale de maîtrise de la demande en énergie dans ses bâtiments et installations techniques notamment en matière d'éclairage public. 90.000 € ont été inscrits au budget 2018 au titre du plan lumière et 50.000 € au titre de la transition énergétique. Le Conseil Municipal approuve la convention entre le Pays Bruche Mossig Piémont et la commune pour la collecte et la valorisation des certificats d'économies d'énergie issus d'opérations réalisées sur son patrimoine.

**Point 21 : Mutation du quartier de la gare – Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin (C.A.U.E.) – adhésion – convention** Les importantes opérations structurantes menées au niveau de la gare, tant la dénivellation du passage à niveau, que ses aménagements connexes vont impacter durablement le devenir d'un secteur allant de l'entrée de la ville depuis Dorlisheim jusqu'à la sortie vers Dachstein. Les modes de déplacement de l'ensemble des habitants, ainsi que l'évolution de l'activité et le développement urbain dans cette zone, en seront affectés. Il y a lieu dès lors d'appréhender au mieux l'ensemble des enjeux qui en découlent afin d'accompagner le renouvellement urbain de ce secteur, en définissant notamment la politique foncière et d'aménagement le permettant. Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin (C.A.U.E.), est susceptible d'apporter le savoir-faire d'une équipe pluridisciplinaire ainsi que son expérience pour appréhender au mieux l'ensemble des enjeux induits par les opérations structurantes menées dans le périmètre de la gare. Afin d'avoir recours à cette expertise, il est proposé d'adhérer à cette association. A ce titre une cotisation annuelle fixée pour 2017 à 100 € doit être versée. Il est également proposé de souscrire une convention précisant notamment en annexe l'accompagnement du CAUE sur la mutation du quartier gare dans le cadre d'une collaboration annuelle ou pluriannuelle sur :

- l'identification des enjeux et potentiels urbains et paysagers liés à la transformation du secteur gare,
- la définition d'usages et d'éléments de programmation urbaine,
- la sensibilisation des décideurs, des riverains, du public plus large, aux questions urbaines, et paysagères posées à l'occasion de la transformation du quartier et de ses usages,
- participation éventuelle aux « tables rondes » rassemblant élus et techniciens sur ces thèmes.

Afin de contribuer à l'activité menée par cette association, il est proposé de verser au titre de cet accompagnement, au CAUE une participation forfaitaire de 12.000 € pour une année. Le Conseil Municipal décide d'adhérer au CAUE à compter de 2017 et de verser la cotisation annuelle correspondante (100 € au titre de 2017).

**Point 22 : Coopération Intercommunale - Syndicat Mixte de Haslach – modification des statuts** Le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la Commune de Westhoffen au Syndicat Mixte de Haslach à la date de l'arrêté préfectoral portant modification du périmètre, avec reprise du personnel forestier et adopte les nouveaux statuts du Syndicat Mixte de Haslach.

**Point 23 : Ravèlement de façades – participation financière de la ville au profit des particuliers** La Ville de Molsheim soutient les travaux de valorisation du patrimoine bâti de la commune à travers le versement de subventions arrêtées chaque année. 10 demandeurs ont sollicité l'octroi d'aides pour des travaux de ravèlement de façades, au titre de l'année 2017. Le montant total des subventions accordées par le Conseil Municipal s'élève à 18.233,14 €.

**Point 24 : Etat des subventions annuelles aux associations locales à caractère sportif, culturel et de loisirs – répartition pour l'exercice 2017**

Sur proposition de l'Office municipal des sports, le Conseil municipal a décidé d'attribuer des subventions annuelles de fonctionnement aux associations locales à caractère sportif, culturel et de loisirs sur la base de critères d'éligibilité, eux-mêmes validés par l'assemblée délibérante.

Au titre de l'exercice 2017, le montant total de ces subventions s'élève à 68.854,50 €, et est réparti comme suit :

**Associations à objet sportif : 4 328 licenciés sportifs**

Aïkido Club Molsheim	1.246,40 €	Aquatic Club Molsheim/Mutzig	3.619,20 €
Judo Club Molsheim	2.611,20 €	Club de natation synchronisée	1.998,40 €
Karaté Club Molsheim	1.056,40 €	Ski Club Molsheim/Mutzig	1.428,80 €
Sambo Club Molsheim	1.545,60 €	Club Vosgien section Ski	1.094,40 €
Taekwondo Club	2.341,40 €	Molsheim Ski Nordique	2 155,20 €
MOC Badminton	1.880,60 €	Molsheim Fun Bike	2.238,80 €
MOC Handball	2.839,20 €	Molsheim Athlétic Club	1.789,40 €
MOC Volley Ball	1.732,60 €	Pétanque club	530,40 €
Cercle Saint-Georges Basket	2.401,20 €	Auto Racing Sport Molsheim	815,20 €
La Sportive de Molsheim	2.712,80 €	Trimoval triathlon	2.466,80 €
Ass. de Gymnastique Volontaire	1.385,40 €	Twirling Club Molsheim/Mutzig	976,60 €
Tennis Club Molsheim/Mutzig	2.553,20 €	Club d'échecs de la Bruche M/E	1.081,10 €
Société de Tir Molsheim	1.320,40 €	Mutzig Ovalie Molsheim	2.397,60 €
Bruche Sport Passion	2.688,00 €	Aspem	864,60 €
		Atlantes Subaqua Apnées	917,80
		<b>Total</b>	<b>52.688,70 €</b>

**Associations culturelles et de loisirs : 1 726 membres au total**

Arts et Loisirs (Groupe folklorique)	952,60 €	Scouts et guides de France	995,00 €
Club vosgien Molsheim/Mutzig	1.037,40 €	AAPPMA - Association de pêche	1.318,20 €
Chœur d'hommes 1856 Molsheim	954,20 €	Jardin des Sciences	466,40 €
Chorale paroissiale Sainte-Cécile	941,40 €	Association générale des familles (AGF)	829,60 €
Chorale A Chœur Joie Césarion	945,40 €	Activa Jeunes	776,00 €
Amicale du 3 <sup>e</sup> âge	838,40 €	Pingouin Prod	784,00 €
Molsemer Kaffeichle	927,00 €	Gamer'z Voice	772,00 €
Cœur de femmes	948,60 €	Cercle Saint-Georges	1.016,60 €
O joie de chanter	808,80 €	Ass. socio-culturelle des Tilleuls	0,00 €
Groupe d'animation liturgique	630,20 €	Ass. socio-culturelle de la Monnaie	224,00 €
		<b>Total</b>	<b>16 363,20 €</b>

**Point 25 : Participation aux actions des établissements publics locaux d'enseignement du second degré – subvention au Lycée Louis Marchal dans le cadre de compétitions sportives scolaires**

L'association sportive du lycée Louis Marchal a sollicité le concours financier de la Ville de Molsheim pour l'organisation de compétitions scolaires associant des élèves de l'établissement pour l'année scolaire 2016-2017.

Selon le dispositif applicable, il a été décidé d'attribuer une subvention de 366 € au titre de prime d'encouragement pour les résultats atteints lors des différentes compétitions UNSS.

**Point 26 : Subvention au Lycée Louis Marchal – action éducative dans le cadre d'un projet humanitaire au Cambodge**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 2.000 € au Lycée Louis Marchal – Foyer socio-éducatif qui permettra à 12 élèves et 3 enseignantes de se rendre au Cambodge dans le cadre d'une opération éducative et humanitaire de construction d'un réseau d'adduction d'eau dans une région pauvre du Cambodge.

**Point 27 : Attribution de l'indemnité de conseil au receveur de la commune - exercice 2017**

Le décret du 19 novembre 1982 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor, chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics. Il est possible pour l'organe délibérant d'attribuer au comptable une indemnité de conseil en échange des prestations de conseil et d'assistance fournies par le receveur municipal.

Le Conseil Municipal a décidé de verser cette indemnité au titre de l'exercice 2017

**Point 28 : Rapport d'activité de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig – Année 2016**

Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel pour 2016, relatif à l'activité de la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig.

Ce rapport est consultable sur :

<http://cc-molsheim-mutzig.fr/epci/documents.htm>

***Prochaine séance du Conseil municipal : vendredi 16 février 2018 à 20 h  
en salle du Conseil***

*Directeur de la publication : Jean-Michel Weber*